



DÉPARTEMENT
ALPES-MARITIMES
DÉSIGNATION DE L'ORGANISME
Syndicat mixte "Ecole Départementale de Musique des AM"

DÉLIBÉRATION

DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

n° 9505/02 Séance du 29 MAI 1995

concernant l'approbation du compte d'administration dressé par M. Charles GINESY, ordonnateur.

La Commission administrative, réunie sous la présidence de M. Jean THAON, après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 19 94 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. Charles GINESY, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 19 94, les finances (1) du Syndicat Mixte EDMAM en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées;

Procédant au règlement définitif du budget de 19 94, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

NUMEROS	SUBDIVISIONS	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		OPÉRATIONS DE L'EXERCICE		RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
		DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
85	Section de fonctionnement		238 395,46	6 155 367,54	6 494 519,95		3 290 152,41
06	Section d'investissement		244 341,28	73 977,29	353 419,28		2 290 441,99
	TOTAUX . . .		482 736,74	6 229 344,83	6 847 939,23		618 594,40



